

# REGISTRE PHYTOSANITAIRE

Année 20\_\_



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
CORRÈZE  
**CORREZE**

Bureaux de Brive

*Document proposé dans le cadre de l'accompagnement des groupes collectifs d'agriculteurs DEPHY, Groupes 30000 et GIEE accompagnés par la chambre d'Agriculture de la Corrèze.*

Vous souhaitez suivre les travaux d'un groupe? Rendez-vous sur <https://correze.chambre-agriculture.fr/>

Chambre d'Agriculture de la Corrèze, bureaux de Brive – rue Jules Bouchet – 19100 Brive –  
T : 05 55 86 32 33 / F : 05 55 86 32 19  
E-mail : [k.barriere@correze.chambagri.fr](mailto:k.barriere@correze.chambagri.fr)



## REGISTRE PHYTOSANITAIRE - MODE D'EMPLOI

La forme du registre n'est pas imposée mais il est obligatoire d'y trouver un certain nombre d'informations. Vous êtes tenu d'y enregistrer toutes les applications de produits phytosanitaires sur l'ensemble des parcelles de votre exploitation, les bâtiments de stockage, abords de l'exploitation...

### Contenu du registre phytosanitaire à présenter :

- Identification de la parcelle ou îlot PAC.
- Culture produite sur la parcelle (variété, cépage).
- Nom commercial complet du produit utilisé.
- Quantité ou dose de produit utilisé.
- Date du traitement.
- La (ou les) date(s) de récolte.
- Mention de toute apparition d'organismes nuisibles ou maladies susceptibles d'affecter la sûreté des produits d'origine végétale et ayant une incidence sur la santé humaine.

Ce cahier peut être remplacé par tout autre document d'enregistrement (papier ou informatique) dans la mesure où il comporte les informations demandées par la réglementation.

Le présent document vous est proposé pour le réseau DEPHY

## Inventaire des parcelles année 20\_\_

Parcelles (Inventaire des parcelles plantées)				Engagements (préciser si la parcelle bénéficie d'un engagement particulier)	Dates de récolte
Culture	Parcelles (lieu dit, NOM d'usage)	Codes parcelles (1)	Surface		
		1			
		2			
		3			
		4			
		5			
		6			
		7			
		8			
		9			
		10			
		11			
		12			
		13			
		14			
		15			
		16			
		17			
		18			
		19			
		20			
		21			
SURFACE TOTALE FRUITS ROUGES (facultatif)					

La parcelle est définie comme l'unité d'intervention par rapport aux méthodes culturales (parcelle ou bloc de parcelles).

(1) Codes parcelles : codes (ou chiffre) identiques au niveau des enregistrements des pratiques à la parcelle

Signature du producteur :

Date :







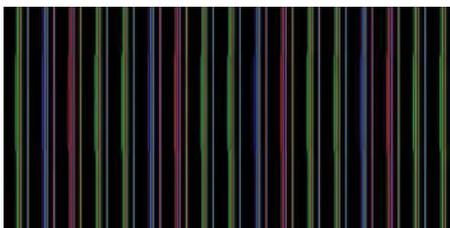












**Contact :**

Karine BARRIERE – CHAMBRE AGRICULTURE CORREZE – Bureau de Brive –  
E-mail : [k.barriere@correze.chambagri.fr](mailto:k.barriere@correze.chambagri.fr)

Le présent document a été élaborée dans le cadre du réseau DEPHY\* – FERME Fruits rouges Corrèze

*\*Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto*

